



Lutte antitabac : autres activités

Rapport du Secrétariat

1. Une enquête sur les documents de l'industrie du tabac a été effectuée par un **comité d'experts** nommé par le Directeur général. Celle-ci avait pour but de déterminer si les pratiques de l'industrie du tabac visant à influencer sur le financement, la politique et les priorités de recherche de l'OMS avaient eu un effet négatif sur les politiques mondiales de lutte antitabac de l'Organisation. Elle a conclu, en août 2000, que les sociétés productrices de tabac avaient planifié et mis en oeuvre des stratégies mondiales de nature à discréditer et à entraver les efforts déployés par l'OMS pour s'acquitter de sa mission. Au total, le comité a fait 58 recommandations.
2. Il a notamment recommandé que l'OMS vérifie officiellement, avant de recruter des experts, des consultants ou des conseillers, qu'il n'y a pas conflit d'intérêts possible. L'OMS a donc mis au point un formulaire de déclaration d'intérêts qui doit être signé avant tout engagement.
3. Parmi ses recommandations, le comité a également proposé que l'OMS mette sur pied une campagne de communication pour soutenir le projet de convention-cadre pour la lutte antitabac et contrer toute campagne d'opposition de la part de l'industrie du tabac. L'OMS devrait, par ailleurs, surveiller les activités de l'industrie du tabac et publier régulièrement des rapports sur tout abus caractérisé.
4. Deux autres recommandations avaient trait aux travaux de l'Assemblée de la Santé ; il s'agissait plus précisément de soumettre à l'Assemblée de la Santé, pour examen par les Etats Membres, les questions de savoir :
 - si les Etats Membres ont mis en place des mécanismes suffisants pour assurer la transparence des affiliations entre les délégués à l'Assemblée de la Santé et des sociétés productrices de tabac ; les Etats Membres devraient être encouragés à prendre toutes mesures supplémentaires nécessaires pour éviter des affiliations incompatibles avec la fonction ;
 - si les procédures actuelles de reconnaissance d'organisations comme organisations non gouvernementales prévoient des mécanismes suffisants pour assurer la transparence des affiliations entre une organisation non gouvernementale et des sociétés productrices de tabac.
5. L'OMS a réalisé d'importants progrès dans sa collaboration avec d'autres institutions des Nations Unies pour la formulation et la promotion d'initiatives de lutte antitabac. Le **groupe de travail spécial interinstitutions des Nations Unies sur la lutte antitabac**, créé en 1999 sous la direction de l'OMS, et composé d'organes et d'organisations du système des Nations Unies ainsi que de l'OMC, a contribué à établir de nouveaux partenariats interinstitutions sur l'économie de la lutte antitabac et sur l'offre, la

demande et des questions commerciales. Une réunion technique sur la transition économique concernant la fabrication et la culture du tabac se tiendra à Kobe, au Japon, courant 2001. Cette réunion mettra en lumière l'activité technique des membres du groupe de travail et insistera notamment sur les résultats de l'étude FAO sur l'agriculture du tabac et l'offre de tabac, le résultat de l'étude menée par l'OIT sur les bidis, d'autres travaux de recherche sur des activités de subsistance de remplacement, et les conclusions des travaux de la Banque mondiale sur la privatisation et des études de cas de pays portant sur la demande.

6. Du fait du **soutien élargi aux pays**, l'Organisation, au Siège et dans les bureaux régionaux, a maintenant développé ses capacités de réponse aux demandes des pays, en particulier en ce qui concerne la législation, la surveillance et la sensibilisation des médias. Avec la Banque mondiale et le FMI, elle offre un appui dans des domaines liés à l'économie de la lutte antitabac.

7. L'OMS a tenu une consultation sur les actions en justice et les enquêtes publiques comme instruments de santé publique pour la lutte antitabac (Amman, février 2001), au cours de laquelle le Directeur du Bureau régional pour la Méditerranée orientale a rendu publique la première partie d'un rapport en deux volets qui fait état des efforts déployés par l'industrie du tabac pour miner la lutte antitabac dans la Région.

8. L'OMS a aidé à soutenir la participation de plusieurs responsables éminents de la lutte antitabac de pays en développement à la **Onzième Conférence mondiale Tabac ou Santé** (Chicago, Etats-Unis d'Amérique, 6 au 11 août 2000). En outre, un programme de subventions de départ a été créé dans le but d'attribuer de petites subventions à des chercheurs de pays en développement qui ont établi des plans d'exécution au cours des séances de travaux dirigés organisées pendant la Conférence.

9. A l'issue de la Conférence internationale sur le progrès des connaissances concernant la réglementation des produits du tabac (Oslo, février 2000), l'OMS a créé le **Comité consultatif scientifique sur la Réglementation des Produits du Tabac**. Ce Comité, composé d'experts nationaux et internationaux, a pour mission de faciliter l'accès aux informations scientifiques et de guider l'élaboration d'une politique internationale dans le domaine de la réglementation des produits du tabac. Ses travaux portent notamment sur la modification des produits, l'indication du contenu, la mesure des composants, la réglementation de la teneur en nicotine et la communication des risques après examen des données sur les teneurs en goudrons et en nicotine. Il sera chargé d'évaluer les cadres réglementaires les mieux adaptés et les plus efficaces pour les produits du tabac et de faire des recommandations à ce sujet. Dans le cadre de la première réunion du Comité (Genève, 12 et 13 octobre 2000), l'OMS a invité certains fabricants de tabac à indiquer quel était leur point de vue sur la modification des produits et les efforts qu'ils faisaient pour réduire les dommages causés par les produits du tabac. A sa deuxième réunion (Atlanta, 31 janvier au 2 février 2001), le Comité a envisagé des méthodes d'interaction possibles avec l'industrie du tabac et passé en revue les normes de réglementation dans divers pays. Deux sociétés productrices de tabac ont présenté leur point de vue sur la réglementation des produits du tabac.

10. La **Journée mondiale sans tabac 2001** sera consacrée à une question essentielle dans la lutte antitabac, le tabagisme passif. Consciente que certaines des politiques de réglementation de la pollution à l'intérieur des locaux les plus efficaces et les plus durables ont été adoptées au niveau local, l'OMS invite les maires des grandes villes du monde à lancer des campagnes pour la propreté de l'air.

= = =